

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2016

L'an Deux Mille-Seize, le Cinq du mois de Septembre à Vingt heures Trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Philippe PAILLAT, Maire, pour la session ordinaire.
Date de convocation : 31 Aout 2016

1° - Adoption des procès verbaux des séances du 27 Juin et du 24 Août 2016

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 06 juin 2016 est adopté à l'unanimité

- Délibérations

✓ **GRDF : Redevance d'occupation du domaine public gaz 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Mesmin au titre de l'année 2016 est destinataire d'une redevance d'occupation du domaine public par le gaz de 347€

✓ **Protocole d'accord avec l'association Calypso**

Le Conseil Municipal approuve la signature de la convention avec l'association CALYPSO au titre de l'organisation des TAP pour l'année scolaire 2016/2017

✓ **Lancement de la procédure de cession de chemin rural à la Roche Gautreau, au Moulin Guyot et à la Lénardière**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la procédure de cession de chemins ruraux à la Roche Gautreau, au Moulin Guyot et à la Lénardière.

✓ **Communauté de Communes : approbation de la prise de compétence « Création et gestion d'une maison de services public » et modification des statuts**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise de compétence « Création et gestion d'une maison de services public » par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges ainsi que la modification des statuts de cette dernière.

✓ **Vente terrain communal : tarification**

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente de chemins ruraux ou de voies communales de moins de 1000m² à 3.5€ le m² et de plus de 1000m² à 2€ le m².

✓ **Décision modificative n° 5 : Budget communal**

Virement de crédit entre opération à destination de l'opération voirie.

✓ **Décision modificative n° 6 : Budget communal**

Création de recettes d'investissements supplémentaires engendrant la réalisation d'un emprunt de 90000€.

✓ **Décision modificative n° 7 : Budget communal**

Création de recettes et de dépenses d'investissements supplémentaires permettant le remboursement anticipé d'emprunt

✓ **Décision modificative n° 1 : Budget Activités Commerciales**

Création de recettes et de dépenses d'investissements supplémentaires permettant le remboursement anticipé d'emprunt

-Questions diverses

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 3 Octobre 2016
Fin de la réunion : 23 H 10**